

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue à l'hôtel de ville, 4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes, le samedi 5 novembre 2011 à 130h00, à laquelle sont présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy , mairesse

Est également présente:
La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

CONVOCATION SUR LE CHAMP

Tous les membres du conseil sont présents. Une séance extraordinaire est convoquée sur le champ.

Tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion concernant le règlement de construction de rues
5. Rue Lajeunesse
6. TECQ 2010-2013
7. Levée de l'assemblée

1. Constatation du quorum

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

2. Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy déclare l'assemblée ouverte

3. Adoption de l'ordre du jour

2011-11-171

Il est proposé par Pierre Guilbault

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Avis de motion concernant le règlement de construction de rues

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par la conseillère Christine Marion de modifier le règlement 43-2006 concernant la construction des rues afin de permettre de l'asphaltage entre le 1^{er} octobre au 30 novembre conditionnel à une approbation du conseil par résolution.

5. Rue Lajeunesse

2011-11-172

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

D'autoriser la dépense de 20 633,43\$ taxes Incluses pour la réfection de la rue Lajeunesse sur 75 mètres linéaire par Excavation Normand Majeau Inc. selon le bordereau de soumission

D'autoriser l'appropriation du surplus au montant de 20633,42\$

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

6. TECQ 2010-2013

CONSIDÉRANT la résolution 2011-09-146 pour une demande de projet de voirie pour obtenir la TECQ au montant de 766 079\$;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde payé de 117 825,19\$ de la priorité 1 qui n'a pas été réclamé dans une demande de subvention et qu'il pourrait être admissible à la TECQ 2010 – 2013 ;

2011-11-173

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

De maintenir la demande de projet de voirie tel que présentée et d'abandonner la possibilité de demande dans le projet TECQ 2010-2013 de réserver un montant de 117 825,19\$ qui aurait pu être admissible dans la priorité 1

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2011-11-174

Il est proposé par Marthe Blanchette ,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 13 heures 10

Adoptée à l'unanimité par les conseillers